

CONTRATS DOCTORANTS 2014**CALENDRIER PRÉVISIONNEL****23 Septembre 2013 – 29 Novembre 2013**

Appel à propositions de sujets de thèses et retour à la Direction Scientifique (email: bourses@ifremer.fr) pour le vendredi 29 novembre 2013, dernier délai. Tout dossier de proposition doit être **visé et envoyé par le Département de rattachement** des proposants. Nous vous rappelons qu'un dossier doit être constitué pour **toute thèse réalisée à l'Ifremer** ou encadrée par un Ifrémerien, que le financement soit ou non demandé à l'institut .

Décembre 2013- Janvier 2014

Première réunion de la commission : identification des experts extérieurs (les conflits d'intérêt sont évités) et d'un rapporteur interne.

Analyse des sujets par les experts extérieurs. Les rapports des experts ne sont pas transmis, sauf quelques extraits précis de recommandations.

Mi-Février 2014

Réunion de la commission des bourses doctorales pour sélection des sujets.

La commission est présidée par le DGD et DS/D et sa composition est la suivante :

Les rapporteurs :

Marie-Hélène Tusseau

Chantal Cahu

Philippe Gros

Philippe Riou

Philippe Goulletquer

Pierre Cochonat

Patrick Farcy

Claire Treignier

Suivi des doctorants :

Dominique Fiaschetti

Représentant DRH :

Jacques Chabrier

Appui aux politiques publiques :

Murièle Millot

Secrétariat :

Michèle Dupire

Transmission des résultats sous la forme d'une synthèse des débats de la commission aux départements. Les propositions sont classées en 4 catégories :

a) Acceptation du sujet et attribution d'un demi-financement : le sujet est jugé prioritaire et est financé par l'Ifremer pour moitié, l'autre moitié étant à rechercher par les proposants.

b) Acceptation du sujet sans attribution de financement : le sujet est accepté pour la mise en place d'une thèse mais l'intégralité du financement est à rechercher par les proposants.

c) Validation du sujet qui bénéficie déjà d'un financement extérieur à 100% : la commission a validé le sujet, dont le financement est déjà obtenu dans le cadre d'un contrat de recette.

d) Refus du sujet : le sujet est considéré comme ne pouvant pas faire l'objet d'une thèse dans l'état.

Mars 2014

Mise en ligne de l'appel à candidatures pour les sujets validés.

Fin Mai 2014

Clôture de l'appel à candidatures.

Début Juin 2014

Sélection des candidats par les équipes, **en accord** avec les procédures des Ecoles doctorales concernées.

Début Juillet 2014

Date limite pour confirmation de co-financement et candidat aux RRH (copie DS). Ne seront confirmées que les demi-bourses des projets pouvant justifier de l'obtention d'un co-financement et d'un candidat. En cas de non aboutissement d'un projet de thèse, la demi bourse correspondante sera réattribuée.

1er Octobre 2014

Prise de fonction des doctorants.

NB : En Octobre 2014, un appel d'offre pour la mobilité des doctorants sera mis en ligne.

